Vol. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 17 JANVIER 1917 — No. 12

ABONNEMENTS

Canada.............. $1.00 par année
Etats-Unis.......... 1.50 " "
Europe.............. 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journ[al] ou l'imprimerie devront être adres[sées] ... Manitoba
42 A... PROVENCHER
SAINT-BON... - MANITOBA
Téléph... [Ma]in 3377

"LE DEVOIR ELECTORAL"

Texte de la conférence donnée à l'Union Canadienne, dimanche le 14 janvier, par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface

C'est pour moi un devoir de remercier d'abord l'Union Canadienne de l'aimable invitation qu'elle m'a faite de donner une conférence sous ses auspices. C'est toujours un plaisir de rencontrer l'aimable population qu'elle sait réunir en pareilles circonstances.

Le public me permettra aussi, avant d'attaquer le sujet que je dois traiter ici, ce soir, de féliciter l'Union Canadienne du bon travail qu'elle fait, et de celui qu'elle se propose de faire, non seulement à Saint-Boniface, mais dans toute la Province.

L'Union Canadienne n'est pas une association de combat, mais elle entend défendre les droits du groupe français manitobain, par des moyens appropriés à l'attaque, d'où qu'elle vienne.

L'Union est donc une association de défense nationale. Et pour cela, elle veut réunir nos forces pour les discipliner, et les faire tendre vers un but, à savoir, donner aux jeunes une occasion de se récréer sans s'exposer aux dangers considérables qui menacent tous les jeunes qui sont à proximité des grands centres, instruire les jeunes et ceux qui le sont moins, de leurs devoirs civils et religieux, et par là même servir les intérêts nationaux et religieux du groupe manitobain.

Le but est noble, la poursuite en est difficile; elle a besoin de toutes les énergies pour le réaliser. C'est ma petite coopération que je lui apporte ce soir, en lui apportant de plus l'assurance de mon dévouement et de ma reconnaissance.

Et sans tarder, j'aborde mon sujet.

"LE DEVOIR ELECTORAL",

sujet un peu scabreux vont penser quelques-uns. Je le sais, et je leur donne l'assurance d'une intention parfaitement pure de ne heurter aucune personnalité, mais de m'attacher à traiter la question à la lumière des principes qui doivent diriger toute action humaine.

Mais comme les principes ne sont pas posés pour rester dans les nuages, mais pour s'appliquer à la conduite journalière des hommes, il peut se faire que quelques-uns trouvent parfois une application pratique des principes exposés. S'il ne devait pas en être ainsi, nous perdrions notre temps en vous faisant perdre le vôtre, et nous ne voulons ni l'un ni l'autre.

Nous faisons d'abord notre acte de foi dans l'existence de Dieu, souverain Créateur de toutes choses; ensuite, nous affirmons notre foi en sa Providence toute puissante et paternelle qui ne laisse pas les choses au hasard, mais les dirige et les gouverne.

Nous n'avons pas à insister ici ; c'est votre foi comme la nôtre. Dieu crée les mondes et il leur impose des lois—lois admirables, auxquelles obéissent les millions de corps célestes qui voyagent dans l'espace à une vitesse vertigineuse.

Dieu crée les animaux. Ceux-ci ne sont pas liés comme les mondes inanimés, mais ils obéissent quand même à une loi, c'est la loi de l'instinct. Ils n'ont pas de devoirs, mais se portent nécessairement vers ce qui est requis pour leur conservation et leur reproduction.

Nous voici arrivés à l'homme.

Tout est régi par la Providence de Dieu. L'homme fera-t-il exception ? Non, mais comme Dieu le fait intelligent et libre, il lui propose la loi avec pouvoir de l'accepter ou de la rejeter pour un temps au moins.

La connaissance que l'homme en a et qu'il doit nécessairement en avoir, c'est la conscience : y conformer ensuite sa vie, c'est le devoir.

Quand la loi naturelle promulguée dans l'âme humaine s'est obscurcie par suite de l'abus et de la dégradation, Dieu est venu dissiper les ténèbres par une parole claire, destinée à redresser la raison, à redresser la conscience : c'est la Révélation faite d'une manière solennelle et laissée par écrit à Moïse sur le mont Sinaï. Ce sont les tables de la loi. Ce n'est pas du nouveau : ce qu'elles contiennent, était enseigné par la loi naturelle.

Enfin Dieu se fait homme pour enseigner aux hommes toutes les vérités qu'ils doivent connaître et les commandements qu'ils doivent observer.

Que vous considériez l'homme seul, en face de lui-même, en tant que chef de famille, ou l'homme comme membre d'une plus grande famille qui s'appelle la société, peu importe, il reste quand même toujours en face de ces vérités apportées à la terre par Dieu fait homme, et son devoir est tout marqué, c'est d'y conformer sa vie.

Mais me direz-vous, nous savons cela, mais en tout cela où se place le devoir électoral ?

Nous y sommes.

A l'encontre des théories fausses et condamnées qui voudraient diviser l'homme en lui faisant deux consciences, l'une pour l'homme privé et le père de famille, l'autre pour le citoyen et l'homme public, nous disons qu'il n'y a qu'une conscience humaine, elle doit guider l'homme dans tous les actes de sa vie privée familiale ou publique, et celui-là sera fort mal reçu au tribunal de Dieu, qui arrivera avec sa théorie des deux consciences, et ce qui pis est avec la pratique dans sa vie [illegible] de cette théorie fausse et néfaste.

L'homme n'a qu'une conscience et cette conscience doit être éclairée par Dieu, par son Christ et par son Eglise, que l'homme soit considéré comme particulier, père de famille ou citoyen, peu importe.

"Membre d'une famille ou d'une cité, le chrétien ne saurait dans aucun cas séparer ses actes de sa foi ni de sa conscience ; il doit porter l'un et l'autre dans la vie domestique et dans la vie civile. S'il y a une morale individuelle, il y a aussi une morale sociale ; et la seconde ne commande pas avec moins d'empire que la première. C'est le langage que l'Eglise a fait entendre au monde dans tous les temps et dans tous les lieux ; jamais elle n'a voulu admettre que la loi évangélique ne dût pas régir l'homme tout entier et que, chrétien pour soi-même, l'on pût ne pas se montrer tel en face de la société. Avec le même soin qu'elle mettait à former le vrai fidèle, elle prêchait les vertus qui font le bon citoyen. Ainsi se préparaient, sous sa haute et salutaire influence, les nations vraiment fortes, et c'est à l'aide de ces principes, appliqués suivant les circonstances, qu'a pu s'accomplir la grande œuvre de la civilisation chrétienne".—Mgr Freppel.

Voilà l'exposé de la vraie doctrine.

Voulez-vous entendre exposer la fausse. Ecoutez :

"Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, cette position, je la prendrai non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance."

C'est la doctrine qu'exposait sir Wilfrid Laurier dans son fameux discours sur le Bill Rémédiateur, et nous devons fort probablement le désastre de l'école neutre dans tout l'Ouest Canadien à cet état d'âme, à cette date du moins, de sir Wilfrid.

Les faux principes produisent un jour ou l'autre leurs fruits de mort.

Or, parmi les devoirs de la vie civile, il n'y en a pas de plus importants que le droit de suffrage. Qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une ville, d'une province ou d'un pays tout entier, c'est égal. Nous sommes en face d'un devoir grave. Des intérêts matériels considérables sont en jeu, et c'est là la moindre considération ; car dans cette sphère de la vie publique se jouent aussi les intérêts éternels. Il n'est pas indifférent au salut éternel des hommes que les enfants soient privés ou non de la science chrétienne. Or le sort des écoles se joue dans les assemblées législatives. Il n'est pas indifférent au salut éternel de ceux qui sont engagés dans l'état du mariage que l'Etat intervienne pour rendre le divorce facile et compromettre ainsi les intérêts des âmes pour l'éternité.

Or il prend fantaisie parfois à nos législateurs de passer de telles lois.

Il n'est pas indifférent au salut des âmes que les communautés religieuses, fondées pour faire plus efficacement le bien par la force de l'association, puissent avoir pleine liberté d'agir. Or, on met parfois toutes sortes de difficultés sur leur chemin, et depuis quelques années au Manitoba, un projet de loi apparaît très régulièrement au comité législatif pour ostraciser ces communautés.

Et quelle est la force qui peut et doit intervenir pour que toutes ces choses ne s'éloignent pas de la loi de Dieu, et de la doctrine du Christ ? C'est le vote.

Le vote est donc une chose très sérieuse, et ceux qui croient pouvoir disposer de leur vote, comme d'une chose indifférente qu'ils peuvent laisser inactive, vendre ou acheter, se trompent étrangement. Ils compromettent par là les intérêts les plus considérables de l'ordre matériel et parfois les intérêts éternels. Ils se rendent donc gravement coupables et compromettent leur salut éternel.

C'est pourquoi la sainte Eglise, malgré les cris de ceux qui craignent son influence bienfaisante, ne consent pas à se désintéresser de la gouverne de ses enfants, quand ils exercent leurs droits de citoyens, et si elle le faisait, elle serait infidèle à sa mission.

L'électeur est responsable devant Dieu et sa patrie du vote de l'élu, dans la mesure où il pouvait le prévoir. Ce n'est plus une question de verre de whisky, d'argent, de promesse de places, d'amitié personnelle, c'est un acte de longue portée morale qu'il faut poser, et le premier devoir est de s'éclairer avant de voter.

Si quelqu'un néglige de le faire, il se rend coupable de négligence en matière grave, il pèche donc gravement. Et si s'étant éclairé, il agit contre ses convictions par intérêt ou autre considération similaires, la faute est encore plus grave.

Vous comprenez pourquoi la Sainte Eglise ne peut pas se désintéresser de la conduite de ceux qui peuvent jouer leur âme en ces temps d'effervescence populaire qu'on appelle le temps des élections. Elle leur rappelle que les intérêts des âmes qui sont au jeu dans les questions qui touchent aux écoles, au mariage, à la liberté religieuse, doivent primer toutes les autres considérations. Elle leur rappelle aussi qu'il ne suffit pas d'être homme public pour pouvoir voler en sécurité de conscience. Voter pour un voleur ou pour quelqu'un qui peut facilement le devenir, c'est coopérer au mal et se rendre coupable. Un vieux dicton populaire nous enseigne que le voleur et celui qui tient le sac sont également coupables.

Ceci nous amène naturellement au chapitre de la corruption électorale, et je ne puis rien dire de mieux et de plus précis que ce qu'en a dit le Rd Père Lamarche, O.P., dans son petit catéchisme électoral que je vous conseille d'acheter.

Chapitre IV—De la corruption électorale.

D. Qu'appelle-t-on corruption électorale ?

R. On nomme corruption électorale, tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, à un degré ou à un autre, peut mettre obstacle à la liberté du vote consciencieux.

D. Quelles sont les principales manœuvres dites corruptrices, et les moyens illégitimes d'influencer le vote ?

R. Les violences physiques, les menaces ou autres procédés d'intimidation, les offres, conventions et promesses, même si elles doivent être exécutées après le scrutin seulement, les livraisons et promesses d'argent, de positions ou de titres, les distributions de cadeaux et de liqueurs, etc.

D. Le trafic des votes est-il toujours un mal ?

R. Oui, car il se confond pratiquement avec l'achat et la vente de la conscience humaine, laquelle ne saurait être l'objet d'aucun trafic.

D. Ce trafic de consciences est-il un péché grave ?

R. Oui, c'est un manquement grave contre la loi divine elle-même.

D. Y a-t-il des cas où la conscience au lieu de commander un vote et d'en défendre un autre, permet indifféremment l'un et l'autre?

R. Oui, ces cas peuvent se rencontrer assez fréquemment, chaque fois par exemple que les candidats en présence sont d'égale valeur ou à peu près.

D. Dans ces circonstances, est-il permis d'échanger contre de l'argent ses préférences personnelles.

R. Non, car cela reste une infraction grave. I. A la loi civile : II. A la loi ecclésiastique.

D. Est-ce que la loi civile interdit la corruption électorale ou le trafic des votes ?

R. Oui, absolument.

D. S'agit-il d'une interdiction en matière grave ?

R. Oui.

D. La loi ecclésiastique défend-elle le trafic des votes ?

R. Oui, tout comme la loi civile.

D. La loi ecclésiastique défend-elle le trafic des votes sous peine de faute grave ??

R. Oui, comme il est aisé de le constater par plusieurs mandements d'évêques et par les conciles provinciaux de Québec et de Montréal.

• • •

Nous n'irons pas plus loin ; à chacun de régler ses affaires de conscience avec son confesseur. Il s'agit d'une matière de soi grave, car là se jouent les plus graves intérêts. Les fautes sont souvent graves ; elles peuvent quelquefois n'aller pas jusqu'au péché grave.. Il faudra voir dans chaque cas. On reste en état de péché grave, et par conséquent en péril de damnation éternelle, chaque fois qu'ayant commis un péché grave, on ne le regrette pas en prenant de plus la ferme résolution de l'éviter à l'avenir.

Passons maintenant, avant de finir, à une question d'une très pressante actualité. Cette question demanderait une conférence séparée, deux peut-être, c'est le vote des femmes.

Je ne veux pas étudier cette question à son mérite ce soir. Pourtant nous devons arriver à une conclusion pratique. C'est présentement très important, puisque notre très galant gouvernement provincial a ouvert toutes les portes à ces dames.

Le gouvernement a-t-il posé là un acte sage ? C'est une grosse question à résoudre. C'est sûrement du nouveau ; mais nous ne sommes pas de ceux qui croient que tout ce qui est nouveau est nécessairement progrès. On nous a donné tant de nouveau rétrograde qu'il faut examiner le nouveau de près avant de le déclarer progrès.

Est-ce un progrès ? Quelques-uns et surtout quelques-unes disent oui ; d'autres plus nombreux disent non, et croit que la famille d'abord souffrira de cette innovation, puis ensuite toute la société ; car la famille étant la base nécessaire de la société, tout ce qui va à l'encontre du bien de la famille doit avoir son contre-coup néfaste sur la société.

Quelle est mon opinion en cette matière ? Vous aimeriez peut-être à le savoir ; puisque vous avez eu l'amabilité de venir m'entendre oui ; d'autres, plus nombreux, disent non, et croient que la famille d'ame disait quelqu'un d'un autre sujet, s'il y a des autorités en faveur, il y a de très fortes raisons contre. Mais venons-en au pratique en attendant que la Sainte Eglise se prononce, car elle n'a pas encore jugé la question, et je crois bien qu'elle ne se pressera pas de le faire.

Nous sommes en face d'un fait accompli. Pour le moment, toutes nos raisons si bonnes ou si mauvaises soient-elles ne changeront rien, c'est la loi. Les femmes peuvent voter si elles le veulent, et même être députés si elles croient l'emploi désirable, et si ces messieurs veulent leur céder la place, en attendant qu'elles la prennent bon gré mal gré. Jusqu'à direction contraire, nous croyons que les femmes du Manitoba qui remplissent les conditions voulues pour voter doivent faire mettre leur nom sur les listes électorales pour être en mesure de voter au moment voulu ; autrement cette loi nous mettra dans une position d'infériorité qui peut tourner au détriment de nos plus chers intérêts. Lorsque la maison brûle on pousse dehors les meubles les plus précieux, même au risque de les égratigner quelque peu, c'est ce que nous faisons en ce moment.

Nos femmes chrétiennes auront assez de sens pour ne pas abuser d'une mesure qui peut facilement tourner contre leur dignité et les empêcher de remplir les devoirs pour lesquels le bon Dieu les a créées. Elles ne perdront pas de vue que leur royauté est bien plus au foyer que dans les assemblées législatives ou au barreau. Elles se souviendront que les assemblées politiques ne sont guère la sphère d'action qui leur convient, mais elles sauront se servir de leur vote, puisque le Gouvernement le leur concède, pour remettre dans notre législation un peu plus de souci de l'idéal chrétien qui disparaît de plus en plus sous la poussée d'un socialisme qui fait de l'athéisme son arme favorite, pour détruire peu à peu ce qui nous est cher, et ce qui est en même temps la meilleure garantie de l'ordre social bien entendu.

L'UNION CANADIENNE

L'Union Canadienne a ouvert dimanche la série de ses conférences pour l'année 1917.

Nous publions ailleurs la magistrale conférence d'inauguration donnée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint Boniface, *le devoir électoral.*

La séance a été présidée par M. le docteur N.-A. Laurendeau. Ce fut M. J.-A. Beaupré qui offrit à Sa Grandeur les remerciements de l'Union et du public.

Mgr Charlebois, vicaire-apostolique du diocèse de Keewatin, était présent et a dit quelques mots, d'une très heureuse inspiration.

La prochaine conférence sera faite, le 28 janvier, par Son Honneur le juge Prud'homme, sur *les luttes du français dans le Manitoba.*

Le Général de Castelnau

Maintenu sans limite d'âge

Par décret du président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, le conseil des ministres entendu, le général de division de Curières de Castelnau est maintenu, sans limite d'âge, dans la première section du cadre de l'état-major-général de l'armée.

Les Alliés définissent leurs termes de paix

Dans la réponse qu'elles ont envoyée au président Wilson par une note conjointe, les puissances alliées de l'Entente expriment l'opinion qu'il est impossible au présent moment de conclure une paix qui leur assure réparation, restitution et des garanties essentielles pour l'avenir. Dans une note séparée le gouvernement belge, tout en exprimant son désir pour la paix déclare qu'il ne pourrait accepter un règlement qui n'assurerait complète réparation du passé et sécurité pour l'avenir. Ces deux documents ont été rendus publics par le Secrétariat d'Etat hier soir. Voici le texte (traduit de la traduction américaine du texte français) de la note des puissances de l'Entente, telle que transmise par M. Sharpe, ambassadeur des Etats-Unis à Paris :

LE TEXTE OFFICIEL

Les gouvernements alliés ont reçu la note qu'il leur a été présentée par le gouvernement des Etats-Unis le 19 décembre 1916. Ils l'ont étudiée avec l'attention que leur imposait aussi bien la conscience qu'ils ont de la gravité de l'heure, que la sincère amitié qui les unit au peuple américain.

D'une manière générale ils désirent déclarer qu'ils reconnaissent l'élévation des sentiments dont la note américaine s'inspire; et qu'ils s'associent de toutes leurs espérances à l'idée de la création d'une ligue des nations pour assurer la paix et la justice par le monde entier. Ils reconnaissent tous les avantages pour la cause de l'humanité et de la civilisation que constitueraient des ententes internationales destinées à éviter les violents conflits entre les nations; ententes qui devraient comporter les sanctions nécessaires pour en assurer l'exécution. Mais une discussion d'arrangements futurs destinés à assurer une paix durable présuppose une solution satisfaisante du conflit actuel.

Les Alliés désirent aussi ardemment que les Etats-Unis la fin aussi prompte que possible d'une guerre dont les empires du Centre sont responsables et qui inflige de si cruelles souffrances à l'humanité. Mais ils croient impossible d'atteindre en ce moment une paix qui leur assurerait les réparations, les restitutions et les garanties auxquelles ils ont droit par suite de l'agression dont la responsabilité reste aux puissances centrales, et dont le principe même est une menace à la sécurité de l'Europe, une paix qui, d'autre part, permettrait d'établir l'avenir des nations d'Europe sur une base solide. Les nations alliées ont conscience qu'elles ne luttent pas pour des intérêts égoïstes, mais par dessus tout, pour la sauvegarde de l'indépendance des peuples, du droit et de l'humanité.

RESPONSABILITE DES TEUTONS

Les Alliés ont pleine conscience des pertes et des souffrances que la guerre cause aux neutres aussi bien qu'aux belligérants et ils les déplorent; mais ils ne s'en tiennent pas responsables, n'ayant en aucune façon voulu ni provoqué la guerre et ils s'efforcent de réduire ces dommages dans la mesure compatible avec les exigences inexorables de leur défense contre les violences et les intrigues de l'ennemi. C'est donc avec satisfaction qu'ils prennent acte de la déclaration que la communication américaine n'est en aucune façon associée par son origine à la note des puissances centrales transmise le 18 décembre par le gouvernement des Etats-Unis. Ils n'ont jamais douté, d'ailleurs, de la résolution de ce gouvernement d'éviter même l'apparence d'un appui, même moral des auteurs responsables de la guerre.

Les gouvernements alliés croient devoir protester de la manière la plus amicale mais la plus formelle, contre l'assimilation établie dans la note américaine entre les deux groupes de belligérants. Cette assimilation, basée sur les déclarations publiques des puissances centrales, est en contradiction directe avec les faits [connus], tant pour ce qui regarde la responsabilité pour le passé qu'en ce qui concerne l'avenir. Le président Wilson, en la mentionnant, ne pouvait avoir l'intention de s'y associer.

S'il est un fait historique bien établi, à cette date, c'est de l'agression délibérée de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, pour assurer leur hégémonie sur l'Europe et leur domination économique sur le monde entier. L'Allemagne l'a prouvé par sa déclaration de guerre; par la violation immédiate de la Belgique et du Luxembourg; par sa façon de conduire la guerre, par son mépris de tous les principes de l'humanité, de tout respect pour les petits Etats. Au fur et à mesure que le conflit s'est développé, l'attitude des puissances centrales et de leurs alliés n'a été qu'une défiance continuelle des lois de l'humanité et de la civilisation.

LES ATROCITES EN BELGIQUE

Est-il nécessaire de rappeler les horreurs qui ont accompagné l'invasion de la Belgique et de la Serbie; le régime atroce imposé aux pays envahis; le massacre de cenatines de mille d'Arméniens inoffensifs; les barbaries perpétrées contre la population de la Syrie; les raids des zeppelins sur les villes ouvertes; la destruction par les sous-marins de vapeurs à passagers et de navires marchands, même sous pavillon neutre; les cruels traitements infligés aux prisonniers de guerre; l'assassinat juridique de Miss Cavell, du capitaine Fryatt, la déportation et la réduction en esclavage des populations civiles; l'exécution d'une telle série de crimes, perpétrés sans avoir le moindre égard à la réprobation universelle; tous ces faits expliquent amplement pour le président Wilson la protestation des Alliés.

Ils considèrent que la note qu'ils ont adressée aux Etats-Unis en réponse à la note allemande sera aussi une réponse aux questions posées par le gouvernement américain et, pour employer les propres termes de ce dernier, constitue "une déclaration publique des conditions dans lesquelles la guerre pourrait être terminée."

Le président Wilson désire davantage. Il désire que les puissances belligérantes affirment les objets qu'ils poursuivent par la continuation de la guerre. Les Alliés n'ont aucune difficulté à répondre à ce désir. Leurs objectifs en cette guerre sont bien connus ; ils ont été formulés en maintes occasions par les chefs des différents gouvernements. Ces objectifs, ils ne les feront pas connaître en détail ni toutes les compensations d'indemnités équitables qu'ils réclament pour les dommages soufferts, avant l'heure des négociations.

Mais le monde civilisé sait bien qu'ils comportent de toute nécessité et en premier lieu la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Montenegro, avec les indemnités qui leur sont dues; l'évacuation des territoires envahis de la France, de la Russie et de la Roumanie, avec justes réparations, la réorganisation de l'Europe sous un régime stable et fondée sur les respect des nationalités, avec la pleine sécurité et liberté de développement économique possédés par toutes les nations, grandes ou petites; fondée aussi sur des conventions territoriales et internationales capables de garantir les fontières terrestres et maritimes contre toute agression injustifiée; la restitution des provinces ou territoires arrachés dans le passé aux Alliés par la force ou contre la volonté de leurs populations; la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains, des Tchèques, des Slovaques, de la domination étrangère; l'affranchissement des populations sujettes à la sanglante tyrannie des Turcs; l'expulsion d'Europe de l'empire ottoman qui s'est montré radicalement opposé à la civilisation occidentale. Les intentions de Sa Majesté l'Empereur de Russie à l'égard de la Pologne ont été clairement indiquées dans la proclamation qu'il vient d'adresser à ses armées.

LIBERATION DU MILITARISME

Il va sans dire que si les Alliés désirent libérer l'Europe de la convoitise brutale du militarisme prussien, il n'a jamais été dans leurs desseins, comme on l'a prétendu, d'assurer l'extermination des peuples allemands ni leur disparition politique comme nation. Ce qu'ils désirent surtout, c'est d'assurer la paix sur les principes de la liberté et de la justice, sur la fidélité inviolable aux obligations internationales dont le gouvernement des Etats-Unis n'a jamais cessé de s'inspirer. Unis dans la poursuite de ce suprême objectif, les Alliés sont résolus, individuellement et collectivement, à agir de tout leur pouvoir, à consentir à tous les sacrifices pour mener à une fin victorieuse un conflit dont ils en sont convaincus, non seulement dépendent leur propre sécurité et leur propre prospérité, mais aussi l'avenir de la civilisaiton ellemême.

MUSIQUE

L'ECOLE BELGE

L'école belge de violon vient d'ouvrir ses portes à Winnipeg (315 Birks Bldg.) M. Nico Poppeldoff en est le distingué professeur.

Quelquese renseignements sur cette école intéresseront peut-être nos lecteurs amateurs de musique.

L'école de violon belge fut fondée vers le milieu du siècle dernier par Charles de Bériot de Louvain, H. Léonard, de Liège, et Henry Vieuxtemps, de Verviers. Dès sa fondation et depuis, cette école fut illustrée par les plus brillants artistes. Bériot, Vieuxtemps, Henri Wieniaswki, Ysaye, Musin et Kreisler, sortent de cette école. M. Nico Poppeldoff, le directeur de l'école belge à Winnipeg est luimême l'un de élèves les plus distingués d'Ysaye. Il jouera au profit du Fonds Patriotique Belge à l'hôtel Fort Garry, les 17 et 18 janvier prochain. Toute l'œuvre de l'école belge a été resumée et mise dans un ouvrage pédagogique par Ovide Musin l'un des plus célèbres violonistes du monde, et qui possède à l'heure actuelle le plus grand studio de New York.

LE CLUB "LE CANADA"

Lundi soir, un certain nombre d'actionnaires se réunissaient sans cérrémnie au club "Le Canada". Le président lut la constitution et les règlements adaptés de la constitution et des règlements du club Canadien de Montréal que le conseil d'administration se propose d'adopter. A propos du paragraphe stipulant que toute discussion religieuse ou politique est strictement prohibée, il dénonça la malveillance de certaines personnes circulant le bruit que les membres du clergé ne peuvent faire partie du club. Il assura et prouva qu'il n'en était rien.

M. P. Lardon parla assez longuement du passé, du présent et de l'avenir du club et indiqua de façon précise et intéressante certains moyens à mettre en œuvre pour atteindre le résultat tout patriotique que cette institution se propose, c'est-à-dire, la création d'un second chez soi pour les personnes qui ont à rester en ville et qui, dans les conditions existant avant l'établissement du club, n'avaient pas de lieu fréquenté par les personnes de leur nationalité où se retirer. Il montra l'importance qui existe pour l'union entre tous les Canadiens de langue française dans la défense de leurs droits et la nécessité d'un local à la portée de tous où ils puissent se trouver continuellement en contact les uns avec les autres.

M. A. B. Desrochers suggéra que la constitution et les règlements soient imprimés et distribués de façon à plaçer de façon nette devant le public le but très louable que le club a en vue. M. Jos. Baril, l'un des pétitionnaires pour la charte, président de l'association prövinciale d ela St-Jean-Baptiste, adressa aussi la parole, se déclarant parfaitement satisfait de tout ce qui a été fait par le club jusqu'à ce jour.

—*Communique.*

UN NOUVEAU LIVRE

La Langue Française au Canada, Son état actuel.—Etude canadienne, par Louvigny de Montigny, de la Société royale du Canada. Précédée d'un *Avant-propos* sur la question bilingue dans l'Ontario. Un volume de 240 pages. 75 cents l'exemplaire franco. Che l'auteur, 364, Chapel St., Ottawa.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Vie de Mgr Langevin, O.M.I.

Par le R. P. Morice, O.M.I.

On nous prie d'avertir nos lecteurs que la seconde édition de la "Vie de Mgr Langevin", si impatiemment attendue que dans un seul jour cinq personnes ont été la demander inutilement au Juniorat, vient enfin d'arriver. On peut se la procurer soit de l'auteur, au Juniorat des Oblats, soit chez M. Vanpoulle, bloc du Collège — au prix de $1.50, illustrée et reliée.

Hautement recommandée par neuf évêques, cette vie, au dire du *Patriote de l'Ouest*, "est destinée à devenir populaire au Canada, et ce sera un grand bienfait pour le pays, à cause des hautes leçons qu'elle renferme. Elle est parsemée d'anecdotes qui en rendent la lecture attrayante, et mettent en relief certains côtés peu connus de la physionomie de l'illustre prélat."

Les prêtres du Manitoba ne l'apprécient pas moins, et voici ce que l'un d'eux écrit spontanément à l'auteur : "Les quelques heures de récréation que j'ai par ci par là n'ont jamais été si délicieusement employées que depuis l'arrivée de votre volume. Bien peu, surtout parmi les jeunes prêtres qui ont eu la bonne fortune de travailler sous la paternelle direction de Mgr Langevin, vous liront sans se sentir le cœur gonflé d'émotion et sans verser des larmes."

Ceux qu ine voudraient pas arriver encore après que tout est vendu feront bien de se presser.

—Communiqué.

L'UNION CANADIENNE

La première conférence donnée sous les auspices de l'Union Canadienne a été un vrai succès. Une foule nombreuse est venue écouter avec attention Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque parlant sur le "devoir électoral". Cela fait du bien d'entendre la voix de notre père sur une question aussi actuelle que le vote qui fait la force des nations.

* * *

N'oubliez pas la joute de hockey entre Transcona et l'Union Canadienne, mardi prochain, le 22, à Transcona. Un train spécial, un "train de plaisir" partira de la gare Union à Winnipeg, à 7.15 p.m., pour revenir aussitôt la partie finie. Venez en foule encourager nos jeunes athlètes; venez les acclamer par votre voix forte et puissante; venez apprécier leurs prouesses de canadiens-français par vos paroles françaises. Vous ne regretterez pas cette minime dépense d'un voyage de plaisir à Transcona. Nombreux donc vous serez le 22 à la gare Union. Nous nous amuserons ferme. Adressez-vous sans retard à Monsieur W. Raymond, où à l'Union pour vos billets.

* * *

Nous accusons réception du montant de cinq piastres, don du révérend Père Veslander pour achat de petits catéchismes électoraux. Ce cadeau nous fait un plaisir extrême, et nous tenons à remercier publiquement le R. P. Veslander; nous espérons que ces exemplaires du petit catéchisme électoral feront un bien extrême aux membres de l'Union ainsi qu'à toute la population de St-Boniface. Quand il s'agit de donner son vote, il faut être sérieux ; nous le serons si nous lisons attentivement ce catéchisme et mettons en pratique les enseignements et les leçons données. Encore une fois au nom de l'Union, mille mercis.

* * *

Nous attendons toujours un bienfaiteur pour augmenter le nombre des volumes de notre bibliothèque. Nous ne sommes pas exigeants et sommes prêts à accepter tous les bouquins que vous pourrez nous donner ou "prêter".

* * *

Grande joute de hockey le 22 de ce mois à Transcona. Un train de plaisir partira de la gare Union, à Winnipeg, à 7.15 p.m., précises. En route tous pour Transcona, le 22 au soir. Préparez vos voix fortes et mélodieuses pour ce grand voyage. Nos joueurs sauront encore se distinguer.

* * *

On nous prie d'annoncer que plusieurs sont en retard dans le paiement de leur cotisation mensuelle. Veuillez ne pas négliger ce plaisir et vous mettre en règle.

* * *

Comme le gouvernement vient de louer l'Auditorium pour fins militaires, à l'avenir les joutes de la ligue auront lieu à l'Arena. Le comité sportif de l'Union, toujours dévoué et d'expédition, a déjà fait des arrangements avec la compagnie des tramways, et des tramways spécfaux seront mis à la disposition de ceux qui veulent bien encourager le succès des nôtres. On se rendra donc en train de plaisir à l'Arena.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

A l'Ecole Provencher

La séance dramatique et musicale, offerte le 9 courant, à Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, par les élèves de l'école Provencher, avait attiré une grande foule, accourue pour témoigner sa sympathie à son digne Archevêque et pour jouir des pièces toujours très intéressantes, ainsi que de la bonne musique et des beaux chants qui exercent depuis un certain temps une si singulière attraction sur le public. Beaucoup de personnes ne purent trouver place et déplorèrent l'exiguité du local pour de pareilles réunions.

Après un morceau d'orchestre et les trois chants de Noël, Alphonse Samson a récité d'une voix claire et posée, avec grande aisance, une petite adresse à Mgr l'Archevêque exprimant l'amour des garçons pour leur vénéré archevêque et leur prière à l'Enfant de la crèche pour lui obtenir une longue et féconde carrière parsemée de beaucoup de roses.

La première pièce "La Foire de Séville" fut rendu avec beaucoup de naturel. Les garçons remplirent leurs rôles avec l'assurance, l'aisance et la perfection qu'on n'exigerait pas d'acteurs bien plus âgés. Emilien Lévêque, Léon Morisset et Napoléon Dupas, les principaux caractères étonnèrent les spectateurs par leur élégance, leur grâce, leur interprétation et leur diction impeccable. Edouard Guilbaut, Joachim Lépine, Victor Decloux, Jean de Trémaudan et Alfred Paul ont laissé apercevoir un réel talent en germe digne d'être cultivé.

Dans la pièce anglaise "The Midnight Mass", Edouard Lapierre fut l'idole de l'auditoire par sa voix sympathique et par la parfaite maîtrise des mouvements et des expressions révélant un jeune artiste. Roland Houde, dans la même pièce, comme père du petit aveugle, a également rendu son rôle fort bien. Victor Decloux remplissant le rôle de diable a aussi montré du savoir-faire. Enfin Alfred Paul, représentant l'Enfant Jésus, a captivé l'assistance par sa belle prestance, la douceur et la pureté de son langage.

Les tableaux produisirent une spéciale impression par le grand nombre d'anges richement costumés et ailés, et formant des groupes admirables de couleurs variées.

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, pour ne pas prolonger la séance, s'est contenté d'adresser les remerciements: aux garçons, pour les sentiments exprimés dans l'adresse; aux acteurs, aux musiciens et à ceux qui les dirigent, pour la peine qu'ils s'étaient donnée.

Sa Grandeur, après avoir complimenté les acteurs sur leur parfaite diction, a fait ressortir, à propos et avec justesse, *l'ineptie* de ceux qui prétendent que les enfants sont incapables de maîtriser à la fois l'anglais et le français, car dans les deux pièces française et anglaise, les jeunes Canadiens-français jouaient les rôles principaux avec la même aisance dans les deux langues.

"Moi qui ne pouvais presque plus travailler, je me rends à l'ouvrage avec plaisir depuis que j'ai pris les PILULES MORO".
C'est ce que déclare M. J. Tracey qui a longtemps souffert de maux de reins et de troubles d'estomac.



M. J. TRACEY.

Tout homme qui travaille, qui lutte, qui gagne sa vie doit s'attendre à rencontrer de forts obstacles. L'entrave qui s'oppose le plus souvent à la bonne volonté du travailleur c'est la santé. Les personnes confinées dans un établissement où l'air ne pénètre pas, où l'atmosphère est empoisonnée, remplie de fumée, d'émanations malsaines, se ressentent forcément de ces défectuosités hygiéniques et leur santé s'altère peu à peu.

Les premiers ennuis que ces braves gens ont à rencontrer sont des troubles digestifs, une sensation de langueur, de fatigue constante.

Il faut alors renouveler le sang, le purifier, l'enrichir pour que la santé ne s'altère pas d'avantage. Les PILULES MORO sont recommandées à tous les hommes affaiblis et malades; elles apportent un soulagement immédiat, présage assuré d'une parfaite guérison.

"J'ai travaillé beaucoup depuis plusieurs années et c'est ce qui m'a fait contracter des douleurs de reins et des troubles d'estomac. J'avais beaucoup perdu de force; le matin je me sentais fatigué et cela me décourageait de penser à la longue journée de travail que j'avais devant moi. Un médecin me traitait, mais mon état ne semblait pas s'améliorer. Je me suis mis à prendre des Pilules Moro qui m'ont aussitôt fait plus de bien que tous les autres remèdes jusque là employés. Moi qui ne pouvais presque pas travailler auparavant, je me rendais à l'ouvrage avec courage; j'etais etonné de me sentir si fort et de ne plus avoir de douleurs de reins. Je prends des Pilules Moro depuis un an et je ne veux pas les abandonner parce qu'elles me donnent de la vigueur et me tiennent en bonne santé." M. James Tracey, 30, Bow, Brunswick, Maine.

CONSULTATIONS GRATUITES par le Dr Adolphe Mignault, au No 272, rue Saint Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Les hommes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

LE WALKER

Le plus beau Théâtre du Canada
Phone Garry 2520

Toute cette semaine
L'illustrasion cinématographique de

Romeo et Juliette

Semaine commençant
LUNDI, LE 29 JANVIER
4 représentations par jour, à 2.30, 4.15, 7.00 et 8.45.
VUES ANIMÉES DE

LA GUERRE EN FRANCE

La guerre telle qu'elle est
Location des sièges: 25c et 15c

Cité de St. Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Taché, de la rue Despins à un point situé à 253 pieds au sud, au coût approximatif de $1319.38.

La Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur la partie de la rue ou l'ouvrage sera fait une taxe uniforme de frontage, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de trente ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Il sera prelevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où le dit égoût sera construit, une somme de $2.50 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, et à cette somme le coût de chaque connexion qui sera construite sera ajouté, le tout payable en trente ans avec intérêt calcule tel que sus-dit.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 15 janvier 1917. 12



reconstruit une constitution faible.

---

64 ANS

64 ANS DE VIE Une marchandise qui retient la popularité d'un pays pendant 64 ans doit avoir de la valeur.

LES ALLUMETTES EDDY

ont été de la bonne marchandise dès 1851. Comme les autres produits de la maison: sacs en papier et cuves, ces allumettes sont considérées comme de première qualité par tous les Canadiens loyaux.

FAITES AU CANADA

The E. B. EDDY CO., Limited

Hull, Canada.



Hommes Demandés pour la Marine

La Réserve Volontaire Canadienne de la Marine Royale demande des hommes pour service d'Outre-mer immédiat dans la Marine Impériale

Les candidats doivent être fils de sujets britanniques; (tout Canadiens-français dont le père est né au pays est éligible). Les limites d'âge sont de 18 à 38 ans.

PAYE: $1.10 par jour et plus. Trousseau gratis. Allocation aux dependants de $20 par mois.

Des marins d'expérience de 38 à 45 ans et des garçons de 15 à 18 ans seront acceptés dans le Service Naval Canadien pour la défense des côtes. S'adresser à

Bureau de Recrutement Naval le plus proche

ou au Département du Service Naval, Ottawa.

IMPERIAL THEATRE

PORTAGE ET CARLETON

AUJOURD'HUI DEMAIN VENDRERI SAMEDI

Mme REJANE

La grande artiste dramatique, dans

"ALSACE"

Une pièce patriotique du plus poignant intérêt

LA PRISE DE THANN PAR LES FRANCAIS

Pièce qui fait ressortir tout le pathétique de la guerre

Comédie de goût. Musique par l'orchestre de l'Imperial

Admission: — — 10 sous

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la methode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

Shiloh's Cure
STOPS COUGHS HEALS THE LUNGS PRICE, 25 CENTS

CIGARETTES MURAD

Le mélange est exceptionnel

Anargyros

Partout—Pourquoi?

Qualité Supérieure

QUINZE CENTINS

ACHETEZ VOS

EPICERIES et PROVISIONS

CHEZ

T. Pelletier & Cie

AvenueTaché, St-Boniface
Où vous aurez toujours des marchandises de première qualité.

DESJARDINS

FRERES

Directeurs de

FUNERAILLES

Seuls Entrepreneurs Canadiens-français

Ambulance jour et nuit

314 AVENUE TACHE

Téléphone - Main 6588

LA CUSSON

LUMBER Co. Limited.

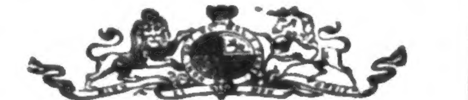
AVENUE PROVENCHER
Entre le pont de la Seine et le C.N.R.
Téléphones Main 2625—2626

Fabricants de

Portes, Chassis, Cadres, Moulures, Bois tournés
Toutes sortes d'ornementations intérieures et extérieures.
Bancs d'églises, etc., etc.

Marchands de

Toutes espèces de matériuax de construction:
Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisses et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses, clous, vitres.
Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse
Carrière de gravier: Bird's Hill, Man.
Carrière de sable: Ste-Anne, Man.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

N. PIROTTON

Manufacturier de

MONUMENTS FUNERAIRES

141 Rue Dubuc, Norwood

La seule maison française du Manitoba. Soumissions pour inscriptions et redressage de monuments. Tél. résid., M. 3606

Lamontagne, Maher & Cie

Boucherie, Epiceries et Provisions

Viandes fraiches et salées aux plus BAS PRIX.

Nous achetons tous les produits de la ferme à des prix raisonnables.

25 Ave. Provencher
Tel. Main 3321
C. A. MAHER,
Gerant.

Fumez le Tabac "HEROS"

BANQUE D'HOCHELAGA

FONDÉE EN 1874

CAPITAL PAYE: $4,000,000
Fonds de Réserve: $3,700,000 Total de l'Actif au-delà de $34,500,000

DIRECTEURS: MM. J. A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F. L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte, Ecr.,; A. A. Larocque, Ecr.,; E. H. Lemay, Ecr.,; Hon. J. M. Wilson; A. W. Bonner, Ecr.

OFFICIERS: MM. Beaudry Leman, Gérant-général; J. C. Thivierge, Contrôleur; Yvon Lamarre, Inspecteur-en-chef.

BUREAU PRINCIPAL—MONTREAL.

SUCCURSALES A MONTREAL

Atwater, 1636 St-Jacques.	Outremont, 1134 Laurier O.
Aylwin, 2214 Ontario Est.	Papineau, 2267 Papineau.
Centre, 272 Ste-Catherine Est.	Pointe St-Charles, 316 Centre.
Delanaudière, 737 Mont-Royal Est.	St-Denis, 696 St-Denis.
DeLorimier, 1126 Mont-Royal Est.	St-Edouard, 2490 St-Hubert.
Est, 711 Ste-Catherine Est.	St-Henri, 1835 Notre-Dame O.
Fullum, 1298 Ontario Est.	St-Viateur, 191 St-Viateur, O.
Hochelaga, 1671 Ste-Catherine Est.	St-Zotique, 3108 Blvd. St-Laurent.
Longue-Pointe, 4023 Notre-Dame E.	Laurier, 1800 Blvd. St-Laurent.
Maisonneuve, 545 Ontario, Mais.	Emard, 77 Blvd. Monk.
Mont-Royal, 1184 St-Denis.	Verdun, 125 Avenue Church.
N.-D. de Grâce, 286 Blvd. Décarie.	Viauville, 67 Notre-Dame, Viauville.
Ouest, 629 Notre-Dame O.	Villeray, 3326 St-Hubert.

AUTRES SUCCURSALES EN CANADA

Apple Hill, Ont.	N.-D. des Victoires, Pte-aux-Trembles, Q.	St-Justin, Qué., (Co. Maskinongé.)
Beauharnois, Qué.	Pte-aux-Trembles, Q.	Ste-Justine de Newton, Qué.
Berthierville, Qué.	Pointe-Claire, Qué.	St-Lambert, Qué.
Bordeaux, Qué., (Co. Hochelaga.)	Pont de Maskinongé, Qué., (Co. Maskinongé.)	St-Laurent, Qué.
Cartierville, Qué.	Prince-Albert, Sask.	St-Léon, Qué.
Casselman, Ont.	Québec, Qué.	St-Martin, Qué.
Charette Mills, Qué.	Québec, rue St-Jean, Qué.	St-Paul Abottsford, Q.
Chambly, Qué.	Russel, Qué.	St-Paul l'Ermite, Qué.
Edmonton, Alta.	St-Albert, Alta.	St-Paul des Métis, Alta.
Farnham, Qué.	St-Boniface, Man.	St-Pie de Bagot, Qué.
Fournier, Ont.	Ste-Claire, Qué. (Co. Dorchester.)	St-Pierre, Man.
Granby, Qué.	St-Cuthbert, Qué. (Co. Berthier.)	St-Philippe de Laprairie, Qué.
Gravelbourg, Sask.	St-Elzéar de Laval, Q.	Ste-Prudentienne, (Co. Shefford.)
Hawkesbury, Ont.	Ste-Geneviève, Qué. (Co. Jacques-Cartier.)	St-Rémi, Qué.
Joliette, Qué.	Ste-Geneviève de Batiscan, Qué.	St-Roch de Québec, Q.
Lachine, Qué.	St-Gervais, Qué. (Co. Bellechasse.)	St-Simon de Bagot, Q.
Laprairie, Qué.	St-gnace de Loyola, Q.	Ste-Thècle, Qué.
L'Assomption, Qué.	St-Jacques l'Achigan, Qué.	St-Vaélrien, Qué.
Lanoraie, Qué. (Co. Berthier.)	St-Jérôme, Qué.	St-Vincent de Paul, Qué., (Co. Laval.)
Longueuil, Qué.	Ste-Julienne, Qué. (Co. Montcalm.)	Sherbrook, Qué.
L'Orignal, Ont.		Sorel, Qué.
Louiseville, Qué.		Trois-Rivières, Qué.
Marieville, Qué.		Valleyfield, Qué.
Maxville, Ont.		Victoriaville, Qué.
Mont-Laurier, Qué.		Vankleek Hill, Ont.
Notre-Dame de Trois-Rivières, Qué.		Winnipeg, Man.

Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les Voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde.

J. W. L. FORGET, Gérant, Succursale de Winnipeg.
J. H. N. LEVEILLE, Gérant, Succursale de Saint-Boniface.

Librairies Keroack

En Gros et en Detail

Ces deux etablissements possèdent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, garniture de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisserie, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe. Nous avons le meilleur choix de cartes postales illustrées. Remises spéciales aux communautés religieuses aux commissaires et aux instituteurs.

Les commandes reçues par la poste promptement exécutées.

M. KEROACK

Phone Main 3140
227 Rue Main - - - - WINNIPEG
52 Rue Dumoulin, - - ST. BONIFACE

Cusson Agencies, Ltd
Assurances

SEULS AGENTS EMETTANT DES POLICES EN FRANÇAIS

Représentant la compagnie de chemin de fer du

GRAND TRONC PACIFIQUE
GOUVERNEMENT CANADIEN

et toutes les autres compagnies de navigation, sur tous les océans

Renseignements donnés volontiers et gratuitement

60 AVE. PROVENCHER, St-Boniface. Tel. Main 4372

The Guilbault Co.

LIMITEE

Entrepreneurs

DE TRAVAUX PUBLICS

MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL: BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES SORTES, CHARBON DUR ET MOU

MATERIAUX DE CONSTRUCTION, tels que: Gravier, Sable Pierre, Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux d'égoûts, etc.
Bureaux et Cours: Estimations fournies
Norwood—Saint-Boniface
Téléphones: { Bureaux, Main 604 / Cours à bois, M 7442 } B. de Poste, 148

ALLAIRE & BLEAU

QUINCAILLIERS

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de
QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE, FERRONNERIE
HUILE DE CHARBON, HUILE A MACHINE, ETC.

Nous avons aussi les peintures préparées de;

SHERWIN WILLIAMS

Aussi leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent américain. Broche barbelée Corde à lieuse (Binder twine), etc. Boutique de Ferblanterie attachée à l'établissement. Montage de Poêles et posage de Fournaises à air chaud, une spécialité

Nous sommes aussi agents d'Assurance contre le Feu

ALLAIRE & BLEAU

AVENUE TACHE - - - SAINT-BONIFACE

LE R. P. ALLARD, O. M. I.

Le Très Révérend Père Allard, O.M.I., dont nous avons hâtivement annoncé le décès mercredi dernier mérite qu'on s'arrête pour examiner sa vie si pleine de travaux apostoliques. Arrivé au Manitoba dès 1866 il fut un ouvrier de la première heure. Il appartient à la pléiade des grands missionnaires Oblats de l'Ouest qui ont jeté sur cette congrégation une auréole qui ne diminuera plus.

Mgr Cherrier, dans la touchante oraison funèbre qu'il a prononcée, a très justement uni dans le même éloge reconnaissant et le religieux et son Ordre. Sur cette carrière de missionnaire nous empruntons au R. P. Morice, un frère en religion du Père Allard, ces notes biographiques :

Né à Saint-Joachim de Châteauguay, près de Montréal, le 30 janvier 1837. Ayant terminé, en 1862, ses études classiques et philosophiques au collège des Sulpiciens de Montréal, il fit sa théologie au grand séminaire de la même ville, et fut ordonné prêtre par Mgr Guigues, évêque de Bytown, (Ottawa), le 23 septembre 1865. Le 6 octobre suivant, Mgr Bourget le nomma vicaire à Berthier ; puis onze mois plus tard il partit pour la Rivière-Rouge en compagnie du vénéré Mgr Taché (17 septembre 1866). Il y arriva le 13 octobre de la même année, et cinq jours après il commençait son noviciat chez les RR. PP. Oblats de Saint-Boniface. Le 4 novembre 1867, il faisait ses vœux perpétuels dans la cathédrale de cette ville, entre les mains de Mgr Taché, O.M.I.

Après avoir passé un an comme professeur au collège de Saint-Boniface le nouvel Oblat fut nommé (octobre 1868) curé de la mission de Saint-Charles dont il avait la desserte depuis son oblation. Il y resta jusqu'en 1876, à l'exception de quelques semaines de chaque été, pendant lesquels il visitait les catholiques de Péguis, fort Alexandre, lac Winnipeg, Portage-du-Rat, fort Francis, Lac Seul, etc., localités qui n'étaient alors visitées qu'une fois l'an par le missionnaire. En juillet 1876, le P. Allard fut mis de résidence au fort Alexandre, où il établit une école, bâtit une église, et jeta les fondations d'une petite colonie canadienne-française connue aujourd'hui sous le nom de SaintGeorges de Châteauguay, sur la rivière Winnipeg, à neuf milles au sud-ouest du fort Alexandre.

Au printemps de 1880, Mgr Taché autorisa l'établissement d'une école dans la réserve indienne de Saint-Pirre de Péguis. Le R. P. Allard fut chargé de cette fondation. Deux ans plus tard, il en ouvrit une autre sur Netley Creek, et bâtit à Péguis une église qu'il desservit jusqu'en 1898.

Affable autant que digne dans ses rapports avec les gens du monde, il avait, plusieurs années auparavant, attiré l'attention de son archevêque qui, avec l'agrément du T. R. P. Général de sa Congrégation, l'avait nommé grand-vicaire (1887).

Le R. P. Allard occupait cette fonction lors de la dernière maladie de Mgr Taché ; il fut l'un de ceux qui assistèrent l'illustre prélat et lui fermèrent les yeux. Puis il fut administrateur du diocèse pendant l'intérim. On se souvient avec quel talent, quel tact et en même temps quelle profonde modestie, le pieux religieux remplit cette charge, qui était à l'époque hérissée de difficultés.

En 1899, on confia au R. P. Allard la mission de Notre-Dame du Perpétuel Secours, Fort Francis, Ontario. En 1905, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface le nomma chapelain des Sœurs de la Miséricorde et du pensionnat Ste-Marie, Winnipeg. Et un peu plus tard, l'infatigable missionnaire revenait à ses missions du lac Winnipeg.

* * *

Le révérend Père Allard, si doux, si humble, si ennemi du bruit, fut mêlé à la question des écoles du Manitoba d'une manière dramatique. Sa mémoire restera comme une flétrissure et un châtiment terribles pour ceux qui ont manqué à leur parole et marché sur la justice en cette circonstance. Ce fut le vicaire-général Allard qui, délégué de Mgr Taché souffrant, reçut, en 1890, les promesses de M. Thomas Greenway,—promesses qui furent ensuite si indignement violées.

Nous citons cette page formidable de la brochure publiée en 1893 par Mgr Taché, sur les Ecoles du Manitoba. Qu'on lise attentivement :

L'Hon. M. Greenway, que l'Archevêque de Saint-Boniface n'avait pas l'honneur de connaitre, voulut bien visiter le Prélat en sa demeure. L'Archevêque étant malade au lit ne pouvait pas recevoir, il ne fut informé de la visite et de son objet qu'après le départ de l'honorable visiteur. Voici au reste ce qui se passa à cette occasion, et le récit suivant se trouve dans deux déclarations solennelles, faites spécialement pour établir la vérité des faits par les deux seules personnes qui étaient avec M. Greenway ; le Révérend Père Joachim Allard, mon Vicaire Général, et Monsieur W. F. Alloway, banquier de Winnipeg.

PROMESSES DE L'HONORABLE THOMAS GREENWAY

Manitoba, Comté de Selkirk, savoir :

"Je, le Très Révérend Joachim Allard, O.M.I., de la ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, Vicaire-Général de l'Archidocèse de Saint-Boniface, déclare solennellement :

"Je suis maintenant et étais pendant toute l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, Vicaire-Général du dit Archidiocèse de Saint-Boniface, ayant ma résidence dans la résidence épiscopale de Saint-Boniface.

"Je me rappelle distinctement que pendant la première partie de la dite année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, l'Honorable Thomas Greenway, que je ne connaissais pas alors personnellement, vint à la résidence Episcopale à Saint-Boniface, accompagné de Monsieur W. F. Alloway, que je connaissais personnellement, et le dit Monsieur Alloway m'introduisit alors le dit Honorable Thomas Greenway, et le dit Monsieur Greenway me fit alors savoir qu'il était venu pour voir Sa Grandeur l'Archevêque personnellement, pour affaire confidentielle. Sa Grandeur était alors malade et retenue au lit, j'en informai Monsieur Greenway, et lui dis que, comme Vicaire-Général de Sa Grandeur, je pouvais recevoir toute communication confidentielle et la transmettre à Sa Grandeur ; et je lui ai alors assuré qu'il pouvait se fier à ma discrétion pour toute communication confidentielle qu'il désirerait faire, et que Monsieur l'Archevêque respecterait aussi ses confidences.

"L'Hon. Monsieur Greenway me dit alors qu'il avait été appelé pour former un nouveau Gouvernement dans cette Province, et qu'il désirait le fortifier en prenant dans son Cabinet parmi les membres Français de la Législature celui qui plairait à l'Archevêque; là dessus je lui fis la remarque que je ne croyais pas que Sa Grandeur favoriserait l'entrée d'aucun membre Français dans la nouvelle administration, sans condition et sans une entente préalable, au sujet de certaines questions de grande importance pour Sa Grandeur; Monsieur Greenway m'assura qu'il avait déjà parlé de cela avec ses amis et que lui, Monsieur Greenway, était parfaitement consentant à garantir, sous son Gouvernement, le maintien et la condition de ce qui existait alors au sujet.

"1. Des Ecoles Catholiques séparées.

"2. De l'usage officiel de la langue française.

"3. Des divisions électorales françaises.

"Je reçus les assurances du dit Honorable Thomas Greenway telles que citées plus haut, et lui promis que je les ferais connatre à Sa Grandeur l'Archeque, et lui dis de plus que je croyais que ses assurances ainsi faites rassureraient beaucoup Sa Grandeur.

Le dit Honorable Thomas Green way offrit alors de revenir le lendemain, pour recevoir une réponse, au sujet de la nomination du membre Français de son Cabinet ; je lui de ne pas se donner ce trouble, mais que le lendemain je le reverrais à Winnipeg pour cela ; et il fut convenu entre lui et moi que cette rencontre aurait lieu le lendemain matin dans l'office de Monsieur Alloway, à neuf heures. Ceci termina ma première entrevue avec le dit Honorable Thomas Greenway.

"Pendant tout le temps qui se passa, entre l'introduction de Monsieur Greenway et la fin de la dite entrevue, telle qu'énoncée plus haut, et son départ de la dite résidence ce jour là, Monsieur W. F. Alloway était personnellement présent et entendit tout ce qui se passa entre le dit Honorable Thomas Greenway et moi-même tel qu'énoncé plus haut par moi. Pour accomplir ma promesse, le dit jour de la dite entrevue je visitai Monseigneur l'Archevêque dans sa chambre à coucher et lui rapportai en détail et fidèlement ce qui avait eu lieu dans la dite entrevue.

"Sa Grandeur exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à l'Honorable Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration, et que je pourrais lui dire que Sa Grandeur n'aurait aucune objection à ce que Monsieur Prendergast fit partie du nouveau Cabinet comme représentant Français, et Sa Grandeur me demanda spécialement d'exprimer à Monsieur Greenway la satisfaction que lui donnaient les assurances et les promesses faites à moi par le dit Monsieur Greenway.

"Le lendemain matin, conformément au rendez-vous, je suis allé à l'office de Monsieur Alloway, à Winnipeg, et là encore je rencontrai l'Honorable Thomas Greenway, et lui communiquai le message de Sa Grandeur, qui fut donné tel que relaté plus haut, et Monsieur Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son Gouvernement et Sa Grandeur ; et alors, encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

"Premièrement—Les Ecoles Séparées Catholiques

"Deuxièmement—L'usage officiel de la Langue française.

"Troisièmement—Le nombre des Divisions Electorales Françaises ne serait pas dérangé pendant son administration.

"J'avais promis de ne pas trahir la confidence de Monsieur Greenway en dévoilant les détails des dites promesses et assurances, et je gardai la dite promesse jusqu'au temps de la dénégation des dites promesses et assurances par le dit Monsieur Greenway dans la Législature, quoiqu'il eût violé ses engagements avant ce temps, et sans la négation par lui des dites promesses et sans ses fausses représentations de ce qui avait eu lieu, je ne me serais pas cru libre de les dévoiler.

"Monsieur W. F. Alloway était présent à son office pendant la seconde entrevue avec le dit Honorable Greenway tel que relaté plus haut, et demeura dans le dit appartement où nous étions réunis pendant une grande partie de la dite seconde entrevue.

"Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

"(Signé) J. ALLARD, O.M.I., V.G."

"Déclaré devant moi dans la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, ce premier jour d'avril, A.D. 1892.

"(Signé) ALEX. HAGGART,
"Commissaire en B.R., etc."

La *déclaration* de M. W. F. Alloway dont parle Mgr Taché dans les lignes citées plus haut corrobore en ces termes la *déclaration* du Père Allard :

"Manitoba, comté de Selkirk, savoir :

"Je, William Forbes Alloway, de la ville de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, banquier, déclare solennellement : "Que j'ai vu et lu la déclaration régulière du Très Révérend Vicaire Général Allard, faite par devant Alexandre Haggart, un Commissaire en B.R., etc., ce premier jour d'Avril, A.D. 1892, et je dis que j'étais présent, tel qu'énoncé par lui dans les occasions mentionnées par lui, et dans la dite première occasion j'ai introduit l'Honorable Thomas Greenway au Vicaire Général, et je dis que le rapport de la dite entrevue, tel qu'exposé dans la dite déclaration du Vicaire Général, est vraie en substance et en fait.

"J'étais présent pendant toute la dite entrevue, et entendis tout ce qui s'est passé entre le Vicaire Général et le dit Thomas Greenway.

"Je dis de plus que j'étais présent à mon office de banque le lendemain, lorsque le Vicaire Général et le dit Honorable Thomas Greenway se rencontrerent comme il en avait été convenu le jour précédent, et j'ai entendu la plus grande partie de l'entrevue qui eut lieu entre eux ce second jour, et je dis que les promesses et engagements tels qu'exposés dans la dite déclaration du Vicaire Général ont été répétés dans la dite seconde entrevue, et le dit Greenway s'exprima comme étant très satisfait de l'attitude prise par Sa Grandeur l'Archevêque envers son Gouvernement, et exprima cette satisfaction non seulement alors, mais encore après en ma présence.

"Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

"(Signé) W. F. ALLOWAY.

"Déclaré devant moi ce 1er jour d'avril, A.D. 1892, dans la Cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, susdits.

"(Signé) J. STEWART TUPPER,
"Commissaire en B.R., etc."

Nous avons tenu à remettre sous les yeux de la minorité catholique et française du Manitoba ces lignes vengeresses. Elles sont faites pour donner le coup de fouet à notre énergie et pour nous inspirer une détermination invincible de ne pas nous laisser enterrer vivants dans cette province. M. Norris qui a, lui aussi, violé ses promesses, exactement à la manière de M. Greenway, est prié de ne pas nous considérer comme morts.

N. B.

SECOURS NATIONAL

La Société du Secours National entreprend dans le moment une nouvelle campagne dont le but est de recueillir partout dans la province de l'argent et des vêtements destinés aux victimes de la guerre en France.

Nous avons déjà expliqué la méthode adoptée par le Secours National : convertir en vêtements l'argent reçu et envoyer des ballots à Paris. Car la nation française, si abondamment pourvue d'or et d'argent, n'aurait guère besoin de nos aumônes en monnaie. Mais à l'heure actuelle il est des choses que la France n'a pas le temps de fabriquer, même avec de l'argent. C'est la main-d'œuvre qui manque. Le Secours National des diverses villes des Etats-Unis et du Dominion a compris cette situation. Aussi envoie-t-il à Paris des vêtements tout préparés.

Des comités de dames se chargent de la confection des habillements; au Canada, le Pacifique Canadien se charge gratuitement du transport jusqu'à New York; à New York la Compagnie Transatlantique Française prend la marchandise à sa garde et la dépose en France.

Le nombre de caisses déjà envoyées en France par le Secours National est très considérable. Nos amis de France nous disent combien ces dons sont utiles et contribuent à l'approvisionnement de la nation.

Donner ces détails, c'est gagner tout le public à la cause du Secours National. Car l'opinion est unanime sur ce point: la France, par la vaillance de ses soldats, par le génie de ses chefs, par les souffrances de ses femmes et de ses enfants, mérite qu'on l'aide de toutes les manières possibles.

Le peuple français nous donne son sang. Quel est celui d'entre nous qui hésiterait à lui donner de quoi panser ses blessés, habiller ses petits enfants, donner quelques douceurs à ses femmes voilées de noir ! Mettons-nous un moment par la pensée à la place de ce peuple éprouvé par trente mois de guerre, et, ensuite, nous serons prêts à faire les plus grands sacrifices pour répondre à l'invitation de la Société du Secours National.

* * *

Les besoins les plus pressants, et qui paraissent demander surtout notre aide dans le moment, sont ceux des populations françaises qu'on rapatrie d'Allemagne par voie de Suisse. Un tramway de Genève à Annemasse, (France) amène continuellement des groupes: hommes, femmes et enfants, que l'ennemi avait d'abord dirigés sur l'Allemagne; ces prisonniers étaient en partie de la région de Lille, de Roubaix et de Turcoing. Le gouvernement français a préparé dans la ville d'Annemasse et la banlieue Thonon, des établissements de toutes sortes destinés à recevoir ces rapatriés. C'est là que par des soins intelligents on réconforte, on douche, on habille ces pauvres Français qui arrivent de chez l'ennemi. Mais le gouvernement français ne peut tout faire; et l'initiative privée de la France ne peut, elle non plus, suffire à tout. Nous l'avons dit: la main-d'œuvre manque, c'est du vêtement tout préparé qu'il faut envoyer là-bas, car l'or seul n'y peut rien. Voici la liste des objets qui sont le plus utiles à Annemasse : paletots, tricots, pantalons, sous-vêtements, bas, chemises, chaussures.

M. Gabriel Hanotaux, l'illustre homme d'Etat français et le préfet de la Haute-Savoie, ont la haute direction du travail de Secours de la région d'Annemasse.

L'Hon. Juge Prendergast

L'honorable juge Prendergast est parti dimanche pour Montréal, en voyage de santé et de repos.

Nous souhaitons à notre éminent concitoyen de se rétablir promptement. L'année judiciaire qui vient de s'écouler a été pour lui remplie d'un travail ardu et de caractère fort délicat,—travail qui, du reste, n'a fait que mettre en vive lumière le talent de l'honorable magistrat.

MARIAGES

Ce matin, en l'église Ste-Marie de Winnipeg, monsieur Alexandre Bernier, avocat, fils de madame T. A. Bernier, de Saint-Boniface, épousait mademoiselle Louise-Emma Flanagan, fille de madame James Flanagan, de Winnipeg.

M. l'abbé Auguste Bernier, curé de Vègreville, et frère du marié, a administré le sacrement aux époux.

M. Bernier était accompagné par l'Hon. Joseph Bernier, son frère; mademoiselle Flanagan était accompagnée par M. J.-H. Tremblay, son beau-frère.

Monsieur et madame Alexandre Bernier sont partis ensuite pour un voyage de noces dans le Sud.

* * *

Samedi soir les amis de M. Bernier lui ont aimablement offert des félicitations et une bourse. La réunion a eu lieu à la salle Lavoie, rue Dumoulin. M. Joseph Chabot présidait, et M. l'échevin Beaupré, interprète des amis, a fait un joli discours. D'autres discours suivirent; puis de la musique et du chant. M. Bernier et les siens ont été fort touchés de tant de bienveillance et de cordialité.

Jeudi dernier avait lieu à la cathédrale de Saint-Boniface le mariage de M. Léopold Lagimodière, de Lorette, avec Mademoiselle Blanche-Dianora Gingras de cette ville.

Le mariage a été béni par M. le curé Jubinville. Témoins, M. William Lagimodière, ex-M.P.P., et M. Antoine Gauvin, oncle de la mariée.

Le soldat E. E. Rochon, fils de M. Mac Rochon, du Leland, a été blessé sur le champ de bataille en France.

THEATRES

Grande représentation en 7 actes de "Roméo et Juliette": deux représentations par jour: à 2.30 et 8.30; prix: soirée 25 et 50c; l'après-midi: 10, 15 et 25c.

Winnipeg, rue Notre Dame-ouest, Téléphone Garry 174—Acteurs permanents; matinées : les mardis, jeudis, samedis. Prix : 25c; le soir, les prix sont 15c à 50 cts. Cette semaine :

"Little Peggy O'Moore"; la semaine prochaine "Strongheart."

A *l'Orpheum, rue Fort—Vaudeville* : matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs. ; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix : matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Dorothy Jardon, l'étoile de Broadway, soprano; Hallen et Molly Fuller joueront "The Corridor of Time"; Corbett, Shepard et Donovan, trois chanteurs; Flanagan et Edwards, comédie "Off and on"; Porcelain, par Maria X. Lorraine; deux équilibristes, Witt et Winter; Florenty Tempest et Marion Sunshine, joueront "A Broadway Boquet."

DOMINION

Clara Kimball Young, dans "The Foolish Virgin."

IMPERIAL

Impérial—Madame Réjane, qui n'a pas de rivale, sauf Sarah Bernhardt, est la principale actrice d'une pièce cinématographique très remarquable et dont la première représentation ici sera donnée par l'Imperial Theatre aujourd'hui, demain, vendredi et samedi. Cette pièce, écrite par Gaston Leroux, auteur du "Mystère de la Chambre Jaune", est intitulée *Alsace;* c'est l'histoire des luttes des Alsaciens-Lorrains, depuis 1871 jusqu'à la réoccupation française de 1914. La romance qui fait la trame de cette pièce est d'un fil très délicat, et il fait ressortir tout le talent artistique de Mme Réjane.

Mme Paul Gagnon

Nous avons le regret d'enregistrer ici le décès de madame Gagnon, épouse de notre estimé concitoyen, M. Paul Gagnon.

Madame Gagnon est morte vendredi; elle avait 53 ans.

Ses funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale.

Le service a été chanté par M. l'abbé Gagnon, avec comme diacre et sous-diacre M. l'abbé Primeau et M. l'abbé Quackman. Mgr Dugas et M. le curé Jubinville étaient présents.

Les porteurs étaient MM. l'ex-maire Bleau, M. l'échevin Pelletier, M. le chef Marcil, M. Jos. Baril, M. J. B. Leclerc et M. Reardon.

L'assistance était nombreuse malgré le froid intense qui sévissait. Une très belle musique funèbre a été faite par un chœur mixte.

Nous offrons à notre ami monsieur Gagnon et à sa famille nos très profondes sympathies.

M. Paul Gagnon et sa famille nous prient d'offrir leurs remerciements reconnaissants aux nombreux amis qui ont pris part à leur deuil.

Chez Nous ET autour de Nous

La première conférence de l'année, à l'Alliance Française, aura lieu le jeudi, 18 du courant, dans l'ancien Palais de Justice, rue Kennedy. Le conférencier sera M. Jules Collon. Sujet : *Le goût et les arts en France aux* 17, 18 *et 19ème siècle.* Partie concert : chant par madame M. L. Bessette; piano, Mlle Alma Lemieux.

M. David Fortier, 200 rue Dessautels, s'est fracturé un coude en faisant une chute de sur un toit où il enlevait de la neige. On a soumis le bras malade aux rayons X à l'hôpital de Saint-Boniface; le malade se porte mieux.

M. Alphonse Paquin est parti la semaine dernière pour Montréal; il sera de retour dans quelques semaines, accompagné de madame Paquin, qui l'avait précédé dans l'Est.

Jeudi soir, la résidence de M. Joseph Dumas, député de Saint-Boniface, a été détruite par un incendie. Cette superbe maison était située sur la route de St-Vital et était l'une des plus riches de la région. Nous prions M. Dumas d'agréer l'expression de notre sympathie dans ce malheur.

The Canadian Western Railway Company

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session par la "The Canadian Western Railway Company" d'un acte étendant le temps durant lequel elle peut commencer et compléter la construction du chemin de fer qu'elle a été autorisée de construire par le Chapitre 69 des Statuts de 1909.

Daté à Winnipeg, ce 2ème jour de janvier A.D. 1917.

HOUGH, CAMPBELL & FERGUSON,
Winnipeg, Manitoba.
Avocats des réquérants.

11-16

ST-ALPHONSE, MAN.

Cette paroisse, belge en majorité, a assisté presque toute entière, le 7, à une soirée de splendide charité au profit des pauvres belges. Recette nette: 591 dollars. Programme bilingue; 2 pièces flamandes et 2 françaises, bien interprètées par des acteurs de la paroisse et de Bruxelles largement représenté. Chants par M. F. Hacault qui fit acclamer "le Roi des braves". Parmi les acteurs, M. P. de Bachs (Bruxelles) parti le lendemain pour Winnipeg, où il est enrôlé dans l'armée canadienne à destination des frontières belges-françaises.

La soirée était présidée par le Rd P. Charles, curé. Parmi les ecclésiastiques, le Rd M. Kwackman, prêtre belge de Saint-Boniface; les RR. curés de Bruxelles et de Mariapolis, les RR. PP. Jean Marie et Simon. Foule énorme. On calcule que les deux soirées de Bruxelles, décembre et janvier représente le total de 1256 dollars.

L. Hacault.